

Paris, le 23 mai 2023

[Relations Industrie/Commerce]

E.Leclerc confirme son soutien à la croissance des PME

Dans un contexte de marché qui ne progresse plus en volume en grande distribution et freiné par l'inflation, **E.Leclerc progresse 2 fois plus vite en chiffre d'affaires sur les marques de PME que le marché¹ et génère 44% de la croissance du marché².**

Partenaires historiques, le mouvement E.Leclerc et la FEEF qui représente les fournisseurs PME-ETI de la distribution, fêtent plus de 10 ans de collaboration avec la signature d'un nouvel accord visant à favoriser les relations commerciales avec les entreprises membres de la FEEF et renforcer le discernement à leur égard.



Légende photo : Léonard Prunier, Président de la FEEF et Michel Edouard Leclerc, Président du Comité stratégique du Mouvement E.Leclerc le 15 mai à Ivry-sur-Seine.

Des avancées majeures pour les PME-ETI françaises

E.Leclerc et la FEEF ont signé lundi 15 mai à Ivry-sur-Seine un nouvel accord pour une durée de 2 ans offrant des conditions commerciales plus avantageuses aux membres de la FEEF (TPE-PME-ETI).

Cet accord met en avant de 4 avancées majeures :

- **Un soutien à la trésorerie des TPE** avec un paiement comptant de l'enseigne qui pourra être étudié pour une TPE livrant sur entrepôt et rencontrant des difficultés de trésorerie ponctuelles.
- La réduction du montant de la **pénalité logistique** sur le fond de rayon et la promotion pour les TPE-PME.
- E.Leclerc s'engage à mettre son expertise en matière d'**efficacité énergétique** au service des membres de la FEEF via l'identification des cas d'usage les plus pertinents et le partage de bonnes pratiques en matière de décarbonation.

- La mise en place d'un guide de bonnes pratiques dans le cadre des **appels d'offre MDD** en particulier pour les **entreprises labellisées PME+** impliquées dans une démarche RSE.

Ces dispositions viennent compléter les engagements déjà en place du mouvement E.Leclerc vis-à-vis des membres de la FEEF avec par exemple : le soutien à la trésorerie des TPE/PME avec la réduction de 10 jours par rapport au délai maximum fixé par la loi, la transmission gracieuse des statistiques de vente pour les TPE-PME livrant sur entrepôt, le soutien au label PME+ avec un dispositif de mise en avant auprès des consommateurs, l'accompagnement dans la transition digitale de l'enseigne.

« Je tiens à saluer les 10 ans de collaboration entre le mouvement Leclerc et la FEEF. Cet accord confirme l'importance de bâtir des relations durables et adaptées à la taille des entreprises. Cette différenciation permet aux PME-ETI du territoire de se développer et de répondre aux attentes du Mouvement Leclerc et des consommateurs notamment avec le label PME+ », explique **Léonard Prunier, président de la FEEF.**

"Je crois en la vitalité des PME, elles portent souvent les valeurs de nos territoires. Dans le souci d'assurer nos approvisionnements tout autant que celui de promouvoir nos labels et marques régionales, un partenariat PME/Distributeur est une marque de reconnaissance pour ces entrepreneurs et l'assurance d'une diversité d'offre pour nos consommateurs", affirme **Michel-Edouard Leclerc, Président du Comité stratégique du Mouvement E.Leclerc.**

Chiffres

¹Progression du CA des marques de PME (<250 M€) sur le total **HM-SM-Proxi** en CAM au 26/03/2023 vs A-1 en évolution de **+4.8%**.

Progression du CA des marques de PME (<250 M€) **chez Leclerc** en CAM au 26/03/2023 vs A-1 en évolution de **+9.4%**

²Leclerc représente 44% de la progression du marché sur les marques de PME.

Entre 2022 et 2023, les marques de PME ont fait 1 milliard de CA additionnel. Leclerc sur la même période a généré 442 millions additionnels soit 442/1 000 (44%).

Source : NielsenIQ



Photo de gauche : Philippe Lenière, Responsable PME E.Leclerc, Michel-Edouard Leclerc, Président du Comité stratégique du Mouvement E.Leclerc et Léonard Prunier, Président de la FEEF.

Photo de droite : Sébastien Chellet, Directeur Général E.Leclerc, Philippe Lenière, Responsable PME E.Leclerc, Alexandra Bourgeaux, Pôle Territoires Direction Marketing E.Leclerc, Léonard Prunier, Président de la FEEF, Christine Barthe, Déléguée générale de la FEEF et Michel-Edouard Leclerc, Président du Comité stratégique du Mouvement E.Leclerc.

Contacts presse

FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : v.feuillebois@feef.org

Service de presse E. Leclerc : 01 80 18 18 10 - e.leclerc@babylone.fr

A propos de la FEEF :

La Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France, créée en 1995, rassemble plus de 1 000 entreprises indépendantes, fournisseurs alimentaire et non alimentaire de la distribution. Sa vocation est de mieux armer ses adhérents dans les négociations commerciales, de diversifier leur business (GD, RHD), de renforcer leur singularité RSE via le label PME+. La FEEF se distingue par une approche collaborative auprès des enseignes de la grande distribution afin de construire un cadre commercial adapté aux PME-ETI. De manière plus institutionnel, elle défend également les intérêts des PME-ETI auprès des pouvoirs publics. www.feef.org @FEEF_France

A propos du Mouvement E.Leclerc

Avec 754 magasins et 555 adhérents en France, E.Leclerc est leader de la distribution en France. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 44,13 milliards d'euros (hors carburant) en 2022. Cette performance résulte d'une politique menée depuis la création du Mouvement E.Leclerc en 1949 : son combat au quotidien pour des prix bas et un modèle économique unique, reposant sur une organisation décentralisée, coopérative et participative. Les adhérents du Mouvement E.Leclerc, entrepreneurs indépendants, partagent une même mission : permettre à chacun de vivre mieux en dépensant moins, grâce à des initiatives innovantes et responsables, en pratiquant les prix les plus bas à qualité comparable. Acteurs de la vie locale, au plus près du terrain, ces adhérents investissent de façon durable afin de faire des centres E.Leclerc des lieux qui répondent aux besoins de leurs clients et défendent leur pouvoir d'achat au quotidien.